

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le trente janvier à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 24 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents : M. Alain TOCUT, Mme Fanny CORNEILLE-SAYER, Mme Claire GARDIEN, M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO, M. Dominique BLONDEL, M. Michel QUENARDEL, M. Laurent CORBLIN, Mme Pascale DELABRUYÈRE, Mme Angélique FAYOLA, Mme Fabienne DUMANGIN, M. David STYKA, Mme Magali BIDEAULT

Absents : M. Vincent BÉRÈCHE (pouvoir à M. Jean-Pierre JOREZ)
Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance du 06 décembre 2022
- Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif
- Validation devis pour restauration du monument aux morts
- Projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Ludes

Informations diverses :

Projet de jeux auprès du multisport

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

N° 2023/01 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

DÉCIDE d'autoriser avant le vote du budget primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 soit un montant maximum de 114 452.44 € réparti de la manière suivante :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 10 000.00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 80 000.00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 24 452.44 €

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/02 : Validation devis pour restauration du monument aux morts

VALIDE le devis de l'entreprise Léon Noël d'un montant de 29 838.20 € TTC après étude des deux offres pour la restauration du monument aux morts

Adoptée à 14 voix Pour

N° 2023/03 : Projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Ludes

APPROUVE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal

Adoptée après un vote à bulletins secrets à 11 voix Pour et 3 voix Contre

INFORMATIONS DIVERSES :

- Suite aux conseils précédents concernant un budget alloué pour un achat d'équipement de jeux en bois sous forme de parcours destiné pour enfants de 3 à 12 ans à côté du multisport, il a été proposé de répartir ce budget en intégrant des agrès fitness remise en forme. Après un vote du Conseil municipal (11 voix Pour et 2 voix Contre), le choix s'est porté sur ces 2 achats.
- Une reprise de concessions est prévue. Certaines stèles seront récupérées, remises en état et installées en haut du cimetière.
- Travaux des rues du Réservoir, de la Liberté, Dérodé et Pasteur :
L'entreprise SOLOTRA a terminé les travaux de renouvellement d'eau potable et de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Seule, l'entreprise SCEE est sur l'emprise des travaux pour l'effacement de réseaux électriques. Ensuite interviendra l'entreprise GOREZ vers le 15 mars pour une durée de 2 mois pour les travaux de réfection de voirie. Il a été proposé de conserver les bordures des rues de la Liberté et Dérodé. La municipalité a refusé et elles seront changées comme annoté initialement dans le marché de travaux.
- 10 jardinières identiques à celles de l'année dernière vont être commandées.
- La plantation des fleurs est fixée au vendredi 26 mai 2023 à 14h. Le nombre fleurs commandées est diminué de 15 % par rapport à l'année dernière pour limiter la consommation d'eau.
- La commune sera visitée par le jury régional pour le renouvellement du label « villes et villages fleuris » entre le 26 juin et le 04 août 2023. (Date de passage non définie à ce jour)
- Un gerbeur électrique devient nécessaire pour faciliter certaines tâches de l'agent technique. La société Gallorema propose de prêter un gerbeur électrique à levée initiale d'occasion et faire une offre.
- La laveuse de la salle des fêtes présente d'importants dysfonctionnements. Suivant le coût de réparation, il serait probable d'investir dans une nouvelle machine. (Attente de devis)
- L'installation d'un garde-corps à l'atelier et d'une barrière d'accès à l'escalier de la scène de la grande salle est à prévoir pour une sécurisation des lieux.
- Le Maire rappelle que l'association « Premiers Pas » a invité l'ensemble des conseillers municipaux au vin d'honneur le samedi 4 février à 11h à la salle des fêtes pour les 30 ans d'existence de la crèche et qu'un loto est organisé le lendemain à 14h30.
- Le voyage à l'île d'Oléron du 03 au 07 juillet 2023 sera maintenu malgré le désistement de 4 élèves du primaire.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h45.

Mme Magali BIDEAULT
Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre JOREZ
Maire